

Réservé
au
Moniteur
belge

07182821

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 11 DEC. 2007

Le greffier en chef,

V. FOURNAUX
GreffierDénomination : **TRANSPORT ELOY ARTHUR**Forme juridique : **SPRL**Siège : **5360 HAMOIS rue de Lenny, n°111**N° d'entreprise : **0420 191 924**Objet de l'acte : **MODIFICATIONS DE L'OBJET SOCIAL**

SPRL TRANSPORT ELOY ARTHUR

Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège social : **5360/HAMOIS rue de Lenny, 111.**

Registre de Commerce de DINANT N° 17 667

Taxe sur la Valeur Ajoutée N° 420 191 924

Numéro d'Entreprises (Banque Carrefour des Entreprises) : **0420 191 924****MODIFICATIONS DE L'OBJET SOCIAL**

D'un acte reçu par le Notaire Patricia Van BEVER, à Ciney, soussigné, le vingt-huit novembre deux mil sept, portant à la suite la mention « Enregistré à Ciney, le trois décembre deux mille sept, deux rôle, sans renvoi, volume 5/479, folio 44, case 18, reçu vingt-cinq euros, par le Receveur (signé Beurlet) », il résulte que,

S'EST TENUE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée « TRANSPORT ELOY ARTHUR », ayant son siège social à 5360/HAMOIS, rue de Lenny, numéro 111, constituée suivant acte reçu par le Notaire Pierre Van BEVER, à Ciney, le vingt-huit février mil neuf cent quatre-vingt, publié aux Annexes au Moniteur Belge, sous le numéro 1980/0598-21 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire soussigné, le dix-neuf février deux mil quatre, publié par extrait au Annexes au Moniteur Belge du neuf mars suivant, sous le numéro 2004/03/09-040081

Etaient présents

1 Monsieur Eric, Jules, Yvan, Ghislain ELOY, né à Namur le onze janvier mil neuf cent soixante-deux (Numéro National : 620111-147-56), lequel possède trois cent quatre-vingt-quatre parts, ainsi qu'il le déclare, et

2 son épouse, Madame Isabelle, Marie, Ghislaine DAFTE, née à Ciney le vingt-deux août mil neuf cent soixante-sept (Numéro National : 670822-002-25) domiciliés ensemble à 5360 HAMOIS (NATOYE), rue de Lenny, 111, laquelle possède trois cent soixante-six parts, ainsi qu'elle le déclare,

Après l'exposé du Président et après avoir délibéré, l'assemblée, régulièrement constituée, a pris la résolution suivante

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée décide de supprimer l'article trois (3) des statuts, et de le remplacer par le texte suivant

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger

1 - Le transport routier de marchandises, le commerce de détail de matériaux de construction, d'appareils de chauffage autres qu'électriques, de bombes de gaz, le terrassement, la construction, la réfection et l'entretien des routes

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liées ou non

2 - l'achat, la vente, la location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, pour compte propre, et de manière générale, toutes opérations quelconques, matérielles ou juridiques, réalisées pour compte propre, relatives à ces biens

3 - en outre, elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités

4 - La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur »

VOTES

Toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées à l'unanimité des voix.

Notaire Patricia VAN BEVER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2007 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- Annexes. - expédition de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2007,
- extrait analytique de cet acte du 28 novembre 2007
- un chèque de 131,16 euros.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature